

Conseil Municipal du 17 février 2022

Rapport de présentation Budget Primitif 2022

SOMMAIRE

1.	Principales orientations du budget	p.3
	- La maîtrise des dépenses renforce la capacité à investir	
	- Le programme d'investissement permet de transformer le territoire	
	- L'emprunt, ressource légitime de l'investissement, complète les subventions	
	- La fiscalité directe locale termine sa réforme	
2.	Equilibre budgétaire global	p.9
	- Un budget primitif proposé sans affectation des résultats 2021	
	- Les éléments principaux composant le budget 2022	
3.	La section de fonctionnement	p.11
	- Les recettes de fonctionnement p.11	
	- Les dépenses de fonctionnement p.19	
	i. Approche par axes de politique municipale p.20	
	ii. Approche par chapitres par nature p.25	
4.	La section d'investissement	p.29
	- Les dépenses d'investissement p.30	
	- Les recettes d'investissement p.32	
5.	Synthèse de la dette au 1 ^{er} janvier 2022	p.34

Construit sur la base des orientations préalablement déterminées, le budget primitif 2022 traduit les engagements du mandat municipal pour la renaissance de notre ville-capitale, par une double ambition :

- le développement et l'attractivité de notre territoire,
- l'amélioration du quotidien des habitants dans l'ensemble de nos quartiers.

Après une année 2020 fortement marquée par les changements apportés par la crise sanitaire, 2021 a permis d'affirmer les orientations fortes du mandat, permettant ainsi de structurer l'avenir sur quelques certitudes.

L'année 2022 s'inscrit donc, dans l'ère nouvelle qui s'ouvre à nous, comme un budget de maturité :

- Il confirme la capacité à investir, en déployant un autofinancement renforcé,
- Il trouve son équilibre interne, sans participation des résultats antérieurs.

Le présent rapport de présentation du budget 2022 a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire officielle, en rapportant les grands équilibres financiers et les principaux chiffres à retenir. Le budget 2022 est présenté en comparaison avec le budget primitif 2021. Toutefois, le budget 2021 ayant été adopté avec reprise des résultats antérieurs, certaines comparaisons seront expressément ajustées par souci de cohérence.

1. Principales orientations du budget

Si le contexte économique s'avère quelque peu différent en 2022 que pour les années précédentes, plus que jamais, la maîtrise des dépenses reste essentielle.

Les risques exogènes sont nombreux :

- L'augmentation des déficits publics fragilise les partenariats,
- La hausse des prix de l'énergie augmente les coûts de gestion,
- La durée de la crise sanitaire conduit à repenser des dispositifs, à pérenniser.

S'ajoute un contexte de réformes fiscales, dont les effets sur les indicateurs de péréquation, mais aussi la répartition des ressources entre collectivités, ne sont pas toujours totalement mesurés.

Les risques endogènes sont identifiés :

- Structurer les ressources pour soutenir le projet municipal, par le lancement d'un projet d'Administration attractif et fédérateur,
- Maintenir des services publics de qualité pour accompagner le territoire dans ses évolutions.

Le cap impulsé par l'équipe municipale s'est affirmé en 2021 avec le lancement de nombreuses études pour la programmation des investissements et le développement des services aux habitants. Il se poursuit plus encore en 2022 par le lancement des travaux d'investissement. Les changements s'accélèrent pour la population, le tissu associatif et les acteurs économiques implantés sur le territoire.

Ce budget 2022 continue de répondre aux exigences de la stratégie financière :

- ✓ Une évolution contrainte des dépenses de fonctionnement, afin de dégager des possibilités d'autofinancement. Les efforts se poursuivent pour contenir le coût de l'action publique tout en améliorant le service.
- ✓ Une augmentation forte **des capacités d'investissement** permettra de rattraper le retard dans la mise aux normes, la rénovation et la restructuration des équipements vétustes et espaces publics dégradés.
- ✓ La maitrise du recours à l'emprunt : la capacité d'emprunt a été maintenue et sera renforcée, permettant ainsi d'assurer l'ambitieuse démarche patrimoniale au service du confort de vie des habitants et de l'attractivité des acteurs économiques.

Ces exigences permettent à la collectivité d'investir, conformément au programme municipal, en suivant les axes de transformation du territoire, qui sont :

- Axe 1 renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville
- Axe 2 une ville apprenante pour toutes et tous
- Axe 3 rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers
- Axe 4 vivre mieux dans la ville et en bonne santé
- Axe 5 accompagner la révolution des usages numériques

Dans le cadre du cycle annuel budgétaire de l'exercice, ce budget primitif s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.).

La maîtrise des dépenses renforce la capacité à investir

La capacité d'action de notre Ville s'inscrit toujours dans une stratégie d'épargne basée sur la prudence et la rigueur, d'autant plus que la Ville est impactée par un contexte particulièrement contraignant et coûteux.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +2.54%.

- Cette évolue concerne :
 - O Tant les charges à caractère général, impactées par les coûts supplémentaires liés aux contraintes sanitaires pour l'entretien des locaux et l'augmentation des fluides,
 - O Que les ressources humaines en raison, notamment, de l'augmentation du SMIC et de la mise en place de l'indemnité inflation.
- S'ajoute le choix municipal d'attribuer des tickets restaurants aux agents, dont la moitié reste à la charge de la Ville.

Les recettes réelles de fonctionnement restent prudentes.

- Après l'évolution présentée en 2021, les ressources fiscales sont stables, portées par la seule dynamique de l'évolution des bases, qui devrait tenir compte de l'inflation.
- L'évolution des dotations est toujours estimée globalement favorable avec + 0.224M€, estimation essentiellement portée sur la DSU. On notera que la protection du statut de Commune nouvelle est désormais terminée, après trois années de blocage de la Dotation forfaitaire. La DGF avait été, en effet, majorée pour trois ans (2019 à 2021) tandis que le prélèvement pour contribution au Grand Paris était provisoirement suspendu sur la même période.
- Conjointement, les produits des services sont envisagés en repli de 5% en raison de l'effet conjoint des baisses tarifaires décidées en mars 2021 et d'une réduction des ressources attendues :
 - o Moindres activités pour motif sanitaire,
 - o Réduction de l'usage des espaces publics (commerces, stationnement).

Le **niveau d'épargne prévisionnelle se poursuit** conformément aux objectifs stratégiques financiers visant à renforcer la capacité à investir (épargne volontaire et dotations aux amortissements). Nous pouvons identifier que l'épargne demeure à un niveau élevé par rapport au budget primitif 2021. Son niveau s'établit à 14 230 208 €, soit 12,55 % des dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, il était de 13.76% en 2021, 11.07% en 2020 et 12,6% en 2019, trois budgets primitifs dont l'équilibre était renforcé par l'affectation du résultat antérieur, ce qui n'est pas le cas cette année.

Le programme d'investissement permet de transformer le territoire

Placer Evry-Courcouronnes au cœur de la dynamique de développement du Sud Francilien implique de préparer son avenir et d'anticiper ses besoins futurs par une politique d'investissements et de développement soutenue.

Dotée d'un patrimoine important, notamment en raison de son passé de ville nouvelle, Evry-Courcouronnes doit répondre aux enjeux d'évolution de son territoire :

- Un patrimoine pour partie vieillissant à rénover en urgence compte tenu d'enjeux sur la sécurité des usagers,
- La mise en accessibilité et la prise en compte d'impératifs environnementaux et énergétiques, permettant de réduire les coûts de gestion,

- Les nécessités d'adaptation aux nouvelles normes générées par la crise sanitaire.

Le programme d'investissement est particulièrement soutenu pour 2022 : avec plus de 52M€ de dépenses d'équipement hors reports, l'ambition est affirmée pour investir massivement sur le territoire durant le mandat.

Le programme d'investissement envisagé pour 2022 porte sur les opérations suivantes.

Axe 1 – renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

Les travaux du cœur de la Ville sont en cours. Ils bousculent nos habitudes mais amélioreront très vite le quotidien des habitants. Tant les travaux portant sur la mise en service du Tram T12 et ceux portant sur le T'Zen permettront de connecter le centre-ville au reste de la métropole et de structurer les liaisons interterritoires. Il s'agit aussi de revitaliser le centre urbain et créer des conditions favorables pour dynamiser les commerces.

En 2022, le focus est porté sur les études et travaux d'aménagement de l'hôtel de ville, qui permettront :

- Tant de rassembler les services municipaux dans des espaces fonctionnels,
- Que de mieux accueillir les usagers grâce à des espaces modernisés, valorisant la qualité et l'efficacité des services rendus.

S'ajoutent quelques opérations immobilières :

- L'achat et la démolition de l'immeuble de La Poste (quartier centre-ville), prévue en 2021 et finalement à réaliser en 2022 (1^{er} semestre).
- Le soutien des commerces du centre-ville.

Axe 2 – une ville apprenante pour toutes et tous

Cet axe du programme d'actions est essentiellement tourné vers l'humain et alimenté par des crédits structurels : la ville doit apporter une contribution essentielle aux fondements de la vie en société.

L'achèvement des travaux de reconstruction de la **Maison des services publics**, projet phare réalisé en cette mandature, aboutira à son ouverture en ce début d'année 2022. Pour rappel, il s'agit d'accueillir sur un même site une crèche, une mairie annexe et une maison de quartier. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la déconstruction de la dalle du Parc aux Lièvres.

En 2022, sera lancée la restructuration d'un pôle de services publics et associatifs, en complément du Centre social Pyramides / Bois Sauvage : ce nouvel équipement accueillera une mairie annexe et le multi-accueil « coin des petits », des espaces culturels et socio-culturels.

Les conseils de quartiers ont été installés et l'assemblée citoyenne va pouvoir être saisie sur des sujets de société.

Axe 3 – rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers

Les investissements courants sur le patrimoine bâti permettent d'apporter une réponse rapide aux principales anomalies constatées sur les bâtiments. Les crédits prévus à cet effet sont doublés par rapport à la trajectoire envisagée l'année dernière pour 2022.

Toutefois, cette approche ne peut suffire pour l'ensemble des bâtiments, au vu de l'ampleur des travaux à réaliser dans un parc d'équipements très dense. L'année 2021 a permis de réaliser de nombreuses études, visant à orienter les priorités et les travaux à réaliser. En 2022, des études se poursuivent, mais surtout les travaux eux-mêmes sont lancés.

Les principaux investissements sont les suivants, répartis selon les trois principales orientations :

1ère orientation - Les équipements sportifs et sociaux.

Un schéma directeur des équipements sportifs a été réalisé en 2021 et les études de programmation vont maintenant pouvoir être réalisées.

Quant au Centre social Pyramides / Bois Sauvage, les travaux commenceront en fin d'année.

2ème orientation - Les équipements scolaires.

Le lancement des travaux pour la rénovation des écoles constitue l'un des axes majeurs de l'investissement en 2022. Après une année 2021 consacrée essentiellement aux études et au lancement de maîtrises d'œuvre, les travaux seront lancés, induisant une planification de chantiers, sur lesquels la Ville ne manquera pas de communiquer envers les familles.

Dans l'ensemble, s'il s'agit de rénover la plupart des structures bâties et leurs espaces extérieurs, la démarche vise aussi à adapter les capacités d'accueil et sécuriser les espaces, notamment dans le contexte tant de crise sanitaire que de changement climatique. Les enjeux sont complexes, rythmés par le calendrier scolaire. C'est la raison pour laquelle est inscrit l'achat de préfabriqués permettant d'accueillir les enfants pendant les phases de travaux.

Les écoles concernées par les travaux sont les suivantes :

- Rénovation de l'école élémentaire Jules Verne (quartier des Pyramides) : il s'agit, entre autres, de travaux de rénovation énergétique, par une isolation extérieure
- Réhabilitation des écoles élémentaire et maternelle du Mousseau (quartier Parc aux lièvres) : les travaux portent sur l'accessibilité PMR, l'amélioration des performances énergétiques, du confort thermique, sans compter le développement du numérique et la transformation de la cour de récréation.
- Réhabilitation de l'école Marco Polo (quartier Parc aux Lièvres) : il s'agit essentiellement de travaux de rénovation énergétique et thermique du bâti, ainsi que la mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité. Par ailleurs, sont créés des locaux d'accueil périscolaire, de restauration, sans compter le déploiement du numérique.
- Rénovation-extension du groupe scolaire des Coquibus (quartier centre-ville) : cette réhabilitation s'inscrit donc dans un projet global de quartier, afin de répondre à l'évolution des effectifs scolaires tout en développant un meilleur fonctionnement et un accueil de qualité.
- Rénovation de l'école maternelle Levasseur (quartier Village Aguado) : il s'agit d'une réhabilitation HQE toiture, avec mise en conformité.
- Lancement de la rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier (quartier Village Aguado) : cette école, labellisée « Architecture contemporaine remarquable », date de 1971. Il s'agit de réorganiser les locaux, en repositionnant notamment la restauration, et de raccorder le bâtiment afin de développer le numérique.
- Lancement des études pour la rénovation du groupe scolaire Parc aux Biches (quartier Grand Bourg / Champs Elysées / Parc aux Biches): le programme des travaux comporte des objectifs d'amélioration énergétique et mise en accessibilité du bâti, ainsi que la désimperméabilisation de la cour.

- S'ajoutent les travaux de requalification du site La Fontaine/Perrault Mauriac Berlioz (quartier Parc aux Lièvres) : il s'agit de recomposer l'école élémentaire et l'école maternelle, regrouper les accueils de loisirs, créer un espace de restauration, et remettre aux normes l'ensemble des bâtiments.
- S'ajoutent:
 - o La poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Tati (quartier du Canal),
 - o La rénovation du groupe scolaire de La Lanterne et l'optimisation des locaux de la Lingerie (quartier des Aunettes / Epinettes),
 - o Le lancement des travaux pour un nouveau groupe scolaire « Les Horizons », qui sera situé au cœur d'un éco-quartier en construction,
 - o Le lancement d'études sur l'école Conté (quartier Aunettes / Epinettes).

Concernant les pôles enfance :

- Les travaux pour l'équipement périscolaire Pyramides / Bois Sauvage seront lancés
- Tandis que les études sont lancées sur l'équipement situé du côté de l'école Lapierre

3ème orientation: la valorisation du patrimoine architectural remarquable.

Cette orientation vise à ce que notre territoire demeure un territoire remarquable, renforçant l'attractivité de la Ville. Une large part des équipements municipaux constituent des bâtiments remarquables (pour exemple l'école Jacques Cartier, évoquée plus haut).

S'ajoute plus particulièrement une opération, lancée en 2020 : l'opération Cluster Art Architecture Paysage et Patrimoine (CAAPP) : après l'acquisition de la Maison Sainte-Geneviève, des travaux permettront de structurer le site d'expérimentation des futurs élèves architectes.

Axe 4 – vivre mieux dans la ville et en bonne santé

En marge des démarches de la ville pour accompagner les bailleurs et favoriser les constructions de qualité, ce sont les espaces publics dans leur ensemble qui font l'objet de travaux d'amélioration ou de restructuration.

Sont tout particulièrement concernés en 2022 :

- Le chemin des Vieilles Postes (quartier Parc aux Lièvres),
- La rénovation de voiries dans le quartier de Courcouronnes centre (quartier Bocages et quartier Centre),
- La Rue Pastré (quartier Village Aguado) : prévus au budget 2021, ses travaux ont été légèrement décalés
- la Rue Ratisbonne (quartier Grand Bourg / Champs Elysées / Parc aux Biches).

S'ajoutent:

- Les travaux de rénovation Centre de Santé des Epinettes en vue d'une restructuration des lieux dès cet été.

Axe 5 – accompagner la révolution des usages numériques

L'années 2020 et 2021 ont vu s'envoler tant les pratiques numériques que le développement des ressources et outils numériques.

Pour 2022, plusieurs axes sont poursuivis :

- Une accélération du déploiement du numérique dans les écoles et la poursuite du déploiement du Guichet familles.

- Une accentuation de l'accompagnement vers le numérique associant des démarches de « formation au monde numérique » et le développement de « tiers-lieux » numériques et le renforcement de l'open-data (embauche de deux médiateurs numériques).
- Le développement des outils nomades et plus adaptés renforçant l'efficacité l'administration,
- La mise en place d'un outil de G.R.U. adapté aux nouvelles sollicitations des usagers.

L'emprunt, ressource légitime de l'investissement, complète les subventions

L'emprunt constitue une source naturelle de financement pour investir, surtout dans le cadre d'une programmation pluriannuelle ambitieuse, et afin de conforter les efforts financiers de nos partenaires. En effet, ce sont les usagers à venir qui financeront les équipements dont ils vont bénéficier.

La programmation pluriannuelle des investissements est calée sur un volume d'emprunts dont la contractualisation est lissée sur l'ensemble de la période, tandis que la répartition de la mobilisation des fonds est optimisée.

Le volume annuel d'emprunts pour le mandat est programmé à une quinzaine de millions d'euros par an, avec un pic envisagé sur les années 2022 et 2023. En raison du réajustement du calendrier des opérations, le volume d'emprunts est ramené à 18M€, au lieu des 21M€ initialement programmés dans la prospective. A ce volume de 18M€ s'ajoute l'un des emprunts contractualisés en 2021, dont le versement n'est pas intervenu en 2021 et pourrait intervenir en 2022, voire début 2023, selon le calendrier de mise en œuvre de la PPI, soit un total de 24M€, hors la dernière part de l'emprunt contractualisé en 2020.

Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau (dont le volume de remboursement annuel est de 293 000 €), la dette d'Evry-Courcouronnes s'élève au 1er janvier 2022 à un volume de 112,8 M€, soit en évolution d'un peu moins de 2% par rapport à l'année précédente. La contractualisation réalisée en 2021 a permis d'améliorer encore ses caractéristiques :

- Un taux moyen de 2.06 % (contre 2,19% au 1er janvier 2021)
- 67,4% d'emprunts à taux fixe classique
- 88,32% de la dette classée 1A selon l'échelle de Gissler.

Après une gestion de la dette peu active en 2020 et 2021, l'année 2022 devrait permettre de dégager des marges de manœuvre par une démarche de renégociation, visant à alléger la charge annuelle de la dette tout en valorisant les taux fixes et de bas niveau.

La fiscalité directe locale termine sa réforme

La structure de la fiscalité directe locale perçue par la Ville a été profondément modifiée en 2021 puisque la taxe d'habitation ne fait plus partie du « panier fiscal ».

Deux conséquences :

- La taxe d'habitation est désormais versée dans le budget de l'Etat :
 - o Seule demeure la taxe perçue sur les résidences secondaires,
 - O La part résiduelle de la taxe, qui sera supprimée est payée par environ 20% des ménages, à hauteur d'environ le tiers du volume de taxe d'origine.
- Les services de l'Etat ont calculé un coefficient correcteur, destiné à compenser le différentiel de produit perçu par la Ville.

La fiscalité est désormais établie à l'échelle de l'ensemble de la Commune Nouvelle : depuis 2020, l'harmonisation fiscale est mise en œuvre sur les taxes foncières :

- o Foncier bâti : décidée pour 12 années, l'harmonisation se poursuit pour la troisième année. Le seul taux voté est global, tandis que les taux des deux communes historiques poursuivent leur convergence. En 2021, s'est ajouté le taux départemental.
- o Foncier non bâti : l'harmonisation a été votée en 2020 sur une seule année seulement, avec un taux proposé correspondant également à la moyenne pondérée des taux des deux communes. Il s'agit donc, depuis 2021, d'un taux unique identique sur l'ensemble du territoire d'Evry-Courcouronnes.
- O Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, les taux et abattements ont été figés depuis 2019, dans la perspective de la suppression de cette taxe à l'horizon 2023. Son produit, de même que ses compensations, ne concernent plus désormais la Commune, même si certains contribuables continuent de la payer pour la dernière année.

La variation des bases est constatée plutôt à la hausse :

- o Il s'agit de l'impact direct des restructurations urbaines et nouvelles constructions de logements,
- Le taux annuel d'évolution des bases de la fiscalité suit un mécanisme pour partie assis sur l'inflation. Compte tenu de l'évolution à la hausse des coûts de l'énergie, l'inflation est remontée en fin d'année 2021. Le taux d'évolution des bases est estimé aux alentours de +2%.

Les compensations fiscales :

- O Pour rappel, la Loi de finances pour 2021 avait décidé l'allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux industriels en divisant par deux leurs bases. Cette disposition, qui a baissé les bases fiscales d'environ 2%, a été compensée.
- Le surplus de compensation pour la taxe foncière est quasi équivalent à la perte de compensation sur la taxe d'habitation. Il s'agit d'un hasard.

En 2022, la ressource fiscale n'est pas interrogée. Les taux seront adoptés après notification des bases, lors d'un prochain Conseil municipal. Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux.

Parmi les ressources d'investissement du budget primitif :

- o Les subventions d'investissement représentent 39,02%
- o L'emprunt représente 38,28%
- L'autofinancement représente 22,70%

2. Equilibre budgétaire global

Les masses budgétaires sont les suivantes par section :

section de fonctionnement : 113.343.667,66 €

■ section d'investissement : 62.700.681,40 €

> Total B.P. 176.044.349,06 €

Le budget primitif est en repli par rapport au budget primitif 2021, car celui-ci était adopté avec intégration des résultats antérieurs ainsi que les reports (28 274 196.81 €).

En retirant ce volume du budget primitif 2021 (voté à 191 709 156.61 €), l'évolution réelle est à la hausse de près de 13M€.

Le budget 2022 se présente en équilibre.

Un budget primitif proposé sans affectation des résultats 2021

Depuis plusieurs années maintenant, les résultats sont arrêtés et intégrés dès le budget primitif :

- En 2019 : première année de la Commune nouvelle, afin de créer un lien direct entre les deux territoires qui se rassemblaient,
- En 2020 : année de vote très tardif du fait de la crise sanitaire,
- En 2021 : afin de créer un lien de comparaison avec les deux années précédentes.

Le budget primitif est présenté à l'assemblée délibérante plus tôt que les trois années précédentes. L'année 2021 n'est donc pas encore définitivement bouclée. Par ailleurs, il apparaît essentiel que le budget primitif trouve son équilibre en toute autonomie, sans participation du résultat antérieur. Celui-ci permettra, ultérieurement, de renforcer l'autofinancement.

Les éléments principaux composant le budget 2022



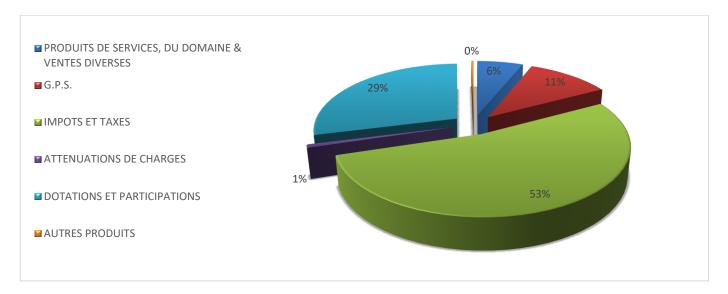
3. La section de fonctionnement

Les crédits de la **section de fonctionnement** s'élèvent à 113 343 667.66 €. Il s'agit d'une augmentation globale de 1.02 % par rapport à 2021. Cette évolution globale s'inscrit pleinement dans la trajection de projection pluriannuelle, telle qu'elle est définie pour le mandat. Elle traduit :

- Une stagnation de l'ensemble des recettes et dépenses récurrentes,
- Ainsi qu'un fléchage de toute évolution fiscale vers l'autofinancement,
- Le tout en l'absence d'affectation du résultat antérieur au budget primitif.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Les impôts et les différentes taxes représentent plus de la moitié des ressources de la Ville et près de 30 % dépendent des dotations et subventions. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est de 12,54 M€ (11,06 %).



En 2022, les ressources sont en augmentation de 2.03 % par rapport à 2021. La répartition par chapitres est la suivante :

			2021	2022	EVOLUTION BUDGET
		Libellé	ВР	ВР	2021 - 2022
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	280 000,00	878 000,00	213,57%
N E	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 287 356,00	6 923 835,00	-4,99%
GESTION	73	IMPOTS ET TAXES	70 992 184,00	72 699 441,66	2,40%
9 8	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	32 360 585,60	32 508 752,00	0,46%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84 565,00	231 953,00	174,29%
	76	PRODUITS FINANCIERS	19 185,00	19 185,00	0,00%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 000,00	73 000,00	12,31%
		RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	111 088 875,60	113 334 166,66	2,02%
ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00	9 501,00	578,64%
ORI	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 102 887,20	0,00	-100,00%
		Total Recettes	112 193 162,80	113 343 667,66	1,03%
		Total Recettes hors résultat antérieur	111 090 275,60	113 343 667,66	2,03%

La fiscalité directe est toujours la principale ressource de la Commune, constituant plus de 45 % des recettes en 2022. Les dotations de l'État (DGF et DSU) en représentent 21.2% et les fonds de solidarités (FSRIF et FPIC) totalisent 5,3%. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud s'établit à un peu plus de 11%, représentant l'écart entre le produit de fiscalité économique et les compétences transférées.

Les recettes des services rendus par la Commune se partagent entre les subventions diverses pour 5,5% et les recettes des usagers pour 6,1 % des ressources de la Ville.

Recettes de fonctionnement	Montant	Part dans le budget
Fiscalité directe	51 306 578,66 €	45,3%
DSU	14 997 969,00 €	13,2%
Attribution de compensation (GPS)	12 536 869,00 €	11,1%
DGF forfaitaire	9 114 325,00 €	8,0%
Produits des services	6 923 835,00 €	6,1%
Subv. Etat, Région, Département et CAF	6 262 287,00 €	5,5%
FSRIF	5 122 629,00 €	4,5%
Compensations fiscales	1 778 768,00 €	1,6%
Droits de mutations	1 600 000,00 €	1,4%
FPIC	961 393,00 €	0,8%
Atténuation de charges	878 000,00 €	0,8%
Taxe communale sur la consommation d'électricité	830 000,00€	0,7%
Autres recettes de fonctionnement	1 031 014,00 €	0,9%
TOTAL DU FONCTIONNEMENT 2022	113 343 667,66 €	

Les Produits des services [chapitre 70] :

Les produits des services représentent 6 923 835 €. Le volume fait l'objet d'une estimation prudente par rapport à 2021, en repli pour ce qui concerne les recettes de droits de voirie, de location de salle, ou de recettes pour séjours. Ce repli est de près de 5%.

Les produits de facturation des prestations municipales : 3 489 475 €

Il s'agit des produits issus de la facturation des services municipaux rendus à la population (restauration scolaire, accueil périscolaire, structures d'accueil des jeunes enfants, activités des maisons de quartiers, séjours, activités sportives, ...).

L'évolution projetée est en léger repli (-8.3%) par rapport à l'exercice 2021. Il s'agira de la première année de pleine application de la nouvelle tarification, qui a été votée en avril 2021 pour être appliquée à compter de septembre 2021.

Pour mémoire, la mise en œuvre du nouveau quotient familial s'était accompagné une proposition complète de tarifs harmonisés. Le contexte de crise sanitaire, associé à l'étude des effets des changements de tarifs avait conduit à un ajustement global des ressources tarifaires à la baisse.

Les produits du stationnement et de l'utilisation du domaine public : 477 000 €

Il s'agit des droits de stationnement et de l'application du forfait post stationnement, ainsi que des redevances d'occupation du domaine public, que ce soit à titre commercial ou non.

Les confinements successifs et le développement du télétravail ont fortement réduit l'utilisation des véhicules et donc leur stationnement résidentiel. Par ailleurs, la réduction des possibilités d'ouverture commerciale a conduit à réduire cette occupation du domaine public.

L'ensemble est donc estimé en baisse d'environ 20% par rapport au volume budgétisé en 2021.

La participation financière de la communauté d'agglomération : 1 910 000 €

Il s'agit de la participation de la Communauté d'Agglomération pour les charges de centralité et des frais d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages.

Cette participation est estimée en stricte équivalence avec le montant prévu au budget primitif 2021. A noter que cette recette est sollicitée après chaque clôture d'exercice, sur la base des charges réelles supportées par la Ville.

Les remboursements de charges en provenance des autres partenaires de la ville : 983 500 €

Les remboursements sont prévus dans un cadre conventionnel.

Ils concernent : la Caisse des Ecoles, le GIP, mais aussi le budget annexe des Parkings.

S'ajoute le remboursement des frais de restauration portés par le CCAS, dans le cadre du service mutualisé assuré par Grand Paris Sud pour la Ville. Ce remboursement est intégralement reversé à ce titre à l'agglomération.

L'ensemble est en évolution de 2.64% par rapport à l'année 2021.

• Quelques recettes diverses : 62 860 €

Les autres produits des services sont les suivants :

♣ Produits de concessions et redevances funéraires : 19 500 €

♣ Mais aussi travaux en régie : 40 000 €

↓ Divers produits d'abonnements : 3 360 €

> Impôts et taxes [chapitre 73] :

Les produits des impôts et taxes s'élèvent à 72 699 441.66 € contre 70 992 184 € au budget primitif 2021.

Les grandes taxes : 51 306 578.66 €

Les ressources fiscales de la collectivité sont estimées sur la base des éléments suivants :

La réforme de la fiscalité locale repose sur un mécanisme de garanties. Par prudence, elles sont estimées à stricte équivalence (produit issu du coefficient correcteur + compensations fiscales).

Le taux d'évolution des bases est estimé aux alentours de +2,5% par notre prestataire Ressources Consultant Finances, en raison de la hausse de l'inflation constatée fin 2021. Par prudence, cette évolution est limitée à +2% pour la seule taxe foncière sur les propriétés bâties et nulle pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, dans l'attente de la confirmation des bases, dont la notification est attendue courant mars 2022.

La projection de produit fiscal pour 2022 est réalisée à taux strictement constant. La prospective budgétaire était établie sur la base d'une augmentation du taux de TF sur la seule année 2021, puis le taux resterait constant sur le mandat. Par ailleurs, aucune inscription de rôles supplémentaires n'est jamais réalisée au Budget primitif.

Le produit fiscal global attendu (73111) devrait donc légèrement augmenter, hors compensation, d'un peu plus de 720 000 €, pour un volume estimé de 51 306 578.66 € et ce, en raison de la seule revalorisation des bases.

La taxe d'habitation demeure perçue sur les seules résidences secondaires (TH RS) et non plus pour les résidences principales (TH RP) :

- La refonte de la fiscalité locale à l'échelle nationale fige le taux de la taxe d'habitation depuis 2020.
- Les bases de la taxe sur les résidences secondaires deviennent les seules bases taxées, même si certains ménages paient encore un tiers de leur taxe d'habitation à l'Etat cette année.
- En 2021, le produit fiscal notifié dans l'état 1259 était de 667 918 € dont 99 325 € de majoration (pour rappel le produit perçu en 2020).
- En fin d'année 2021, les services de l'Etat ont notifié un produit ajusté. La mise à jour automatisée des fichiers de taxation à la TH, courant 2021, a conduit à un assujettissement des personnes morales pour leurs locaux passibles de TH RS selon des conditions d'imposition différentes de celles applicables dans le cadre de la THRP puisque, notamment, l'AGB (abattement général à la base) qui minorait la base imposable, n'est pas applicable à la TH RS.
- Dans ces conditions et compte tenu du nombre de locaux non affectés à l'habitation principale (plus de 1 000) et de l'importance des bases concernées sur la ville d'Evry-Courcouronnes, cette mise à jour a entraîné une augmentation des produits définitifs de TH RS 2021 comparativement aux produits prévisionnels notifiées en mars 2021.
- Or, ces locaux entraient dans le calcul du coefficient correcteur. Dans l'attente d'une confirmation de l'évolution de ce produit en 2022 ou d'un éventuel recalcul à la baisse du coefficient correcteur, il est prudemment conservé à son niveau prévisionnel de 2021.

Eléments de rappel concernant la fiscalité et sa réforme.

- 1. Depuis 2021, la taxe d'habitation recule pour les contribuables qui la payaient encore, mais la majorité d'entre eux ne la paient plus. Elle s'éteindra d'ici 2023. L'Etat a compensé cette perte de recettes pour les collectivités. Afin d'accompagner le recul de la taxe d'habitation, la taxe foncière départementale a été transférée à la Commune en 2021, gonflant artificiellement la part communale (la part départementale était de 16,37%).
- 2. Depuis 2020, l'harmonisation fiscale se déroule sur le territoire. Elle s'étendra sur 12 ans afin d'amoindrir son impact annuel.
- 3. En 2021, le Conseil municipal a réalisé des choix fiscaux et budgétaires afin de donner les moyens à la Ville pour mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissements le plus ambitieux depuis 50 ans : 280 millions d'euros répartis de 2020 à 2026 pour l'attractivité du territoire, pour révéler le centre-ville et mieux vivre dans nos quartiers. Cette ambition s'est traduite par un effort fiscal à hauteur d'un peu plus de 11%. C'est par souci de bonne gestion et pour aborder l'ensemble de la période à venir que le niveau de fiscalité a été positionné, en 2021, à ce niveau.
- 4. Ces éléments se traduisent comme suit, sur les taux :
 - Sur le secteur d'Evry : le taux de la taxe foncière était de 20.08% en 2018. Il a été baissé à 19,5% en 2019. En 2020, il était de 19,72%, du fait du début de l'harmonisation progressive sur le territoire de la Commune nouvelle.
 - o Conjointement, la part départementale était de 16,37% soit un taux additionné de 36,09%.
 - Sur le secteur de Courcouronnes : le taux de la taxe foncière était de 40.00% depuis 2011 jusqu'en 2017. En 2018, il a été baissé à 38% pour deux ans. En 2020, il est passé à 36.80% du fait de l'harmonisation progressive sur le territoire de la Commune nouvelle.
 - o Conjointement, la part départementale était de 16.37%, soit un taux additionné de 53.17%.
 - En 2021 (entrée en vigueur de la réforme fiscale), la part communale a été portée à 24,68%. S'ajoutent + 16,37% part départementale soit un taux fusionné de 41,05%.

- o En 2021, le taux de la fiscalité a été augmenté, par délibération du Conseil municipal, pour être positionné à 44.61 %.
- o Cette augmentation se traduit sur chacun des deux territoires :
 - 56.70% sur Courcouronnes
 - 41.05% sur Evry.
- Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) : 5 122 629 €

Le FSRIF est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Île-de-France permettant une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son calcul est réalisé selon plusieurs étapes :

- Calculé un indice synthétique (pour nous, il est au-dessus du seuil d'éligibilité, permettant ainsi de le percevoir), tenant compte :
 - o pour 50% du potentiel financier,
 - o pour 25% de la proportion de logements sociaux (comparée à la moyenne des communes de plus de 5 000 habitants),
 - o et pour 25% les revenus par habitants.
- Une valeur de point est déterminée chaque année. L'attribution est ensuite calculée par le produit de : *l'indice synthétique* x *la population* x *la valeur de point*.
- Ce produit est enfin pondéré par un coefficient variant uniformément de 4 à 0,5, selon l'ordre croissant du rang de classement des communes éligibles : pour nous 2,8.

Le Fonds de solidarité a amorcé une décrue en 2021, qui se poursuivrait sur les années à venir, notamment compte tenu de la réforme des potentiels financiers et fiscaux, très impactés par les réformes fiscales. L'hypothèse serait une poursuite de la baisse. Le FSRIF notifié en 2021 à 5 172 935 € baisserait donc de 0.9 %. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Ville n'a pas reçu le montant notifié de cette dotation pour l'année 2022.

■ Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 981 393 €

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale du bloc communal, instauré au niveau national, qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le calcul est établi selon le calcul d'un indice synthétique, appliqué à la population du territoire et affecté d'une valeur de point.

En raison de l'application du dispositif d'extinction progressive s'appliquant aux ex-SAN, le FPIC a été perçu à 1 009 000 € en 2021. Compte tenu de la réforme des indicateurs, induite par la redistribution fiscale, l'attribution du FPIC, pourrait baisser de façon importante.

Sur le territoire de notre intercommunalité, un nouveau travail mutualisé est prévu sur la répartition du FPIC entre GPS et ses 23 communes, suite à la dégressivité accrue du volume à partager (effet de la sortie du mécanisme dérogatoire du FPIC obtenu par GPS à la fusion des EPCI en 2016). Ce travail collectif a été posé pour la fin du premier trimestre 2022.

Par ailleurs, les dispositifs de solidarité ont été posée dans le cadre du pacte financier et fiscal du territoire intercommunal, sur le prochain mandat avec un travail de diagnostic socio-économique qui pose les bases de la mesure de la solidarité sur le territoire. Il est vraisemblable que ceci influe sur les décisions FPIC 2022.

Les droits de mutation : 1 600 000 €.

Il est rappelé que, sous l'effet de la sortie de crise progressive dans le secteur immobilier, le montant de la taxe additionnelle sur les droits de mutation a progressé jusqu'en 2011 avant de connaître une baisse significative depuis (sauf en 2015). Cette taxe est perçue par la Ville (et majoritairement par les Départements) environ 6 mois après la date de la transaction immobilière.

Depuis 2019, elle se maintient aux alentours de 1,4/1,5 M€ annuels. Si la crise sanitaire a freiné quelques semaines la contractualisation des transactions immobilières du fait des confinements successifs, elle a aussi généré une démarche d'accélération des mutations en raison de la recherche de logements plus spacieux et moins urbains. La recette semble donc se maintenir voire progresser. Son volume passe de 1,5M€ estimés en 2021 à 1.6 M€.

L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud : 12 536 869 €.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, avait été abaissée en 2020, après une longue période de stabilité, du fait du transfert de certaines voiries à Grand Paris Sud. Elle est prévue de nouveau en stabilité à 12 536 869 €.

Les taxes et impôts divers : 1 151 972 €

La TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité). Le produit de cette taxe est assis sur la consommation. Il fluctue donc de façon plus ou moins marquée selon les années. Le montant inscrit en 2022 est de 830 000 €, en augmentation de +10 000 € par rapport à 2021.

La taxe locale sur la publicité extérieure : 185 000 €.

La taxe sur les pylônes. Assis sur une base de biens immeubles, le produit de cette taxe est assez stable. Il est estimé à 27 972 € en 2022.

Les droits de place : 25 000 €. Les droits de voirie : 78 500 €

La redevance des mines : 5 500 €

> <u>Dotations, subventions et participations [chapitre 74] :</u>

Sur ce chapitre, nous enregistrons une très légère hausse de l'ordre de 0,46 % par rapport au budget 2021, essentiellement en raison de l'effet DSU (cf. ci-après) qui atténue l'estimation prudente des subventions.

Le chapitre 74 représente 29 % des recettes de fonctionnement, dont 79,64 % sont des dotations de l'Etat et des compensations fiscales versées au titre des dégrèvements et exonérations décidés par l'Etat.

La part « forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement : 9 114 325 €

La dotation forfaitaire constitue la partie globale de la relation financière de l'Etat vers les collectivités. Elle constitue donc l'un des socles sur lesquels sont prélevées les ressources d'une part alimentant la péréquation et d'autre part le rééquilibrage des finances publiques.

De 2019 à 2021, la dotation forfaitaire a été notifiée à 9 309 746 €, c'est-à-dire à stricte équivalence, en raison du mécanisme de garantie lié directement à notre statut de Commune nouvelle. Ce mécanisme de garantie s'arrête en 2022.

Une première projection porte, avec un prélèvement au profit de la Métropole de 195 421 €, donc à la baisse à 9 114 325 €.

La dotation de solidarité urbaine : 14 997 969 €

Pour rappel, la Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté de 3,3M€ en 2019 (+ 32%) du fait de la création de la Commune nouvelle, positionnant cette dotation à 13 413 950 € puis 14 003 122 € en 2020 et à 14 500 130 € en 2021.

Le dynamisme de cette dotation n'est pas remis en cause par la loi de finances pour 2022. Le recalcul de la DSU lors de la création a permis de positionner le territoire à un niveau avantageux, qu'Evry-Courcouronnes ne devrait pas quitter, avec un dynamisme d'environ +0,5 M€ par an. Son volume estimé pour 2022 est à confirmer, bien entendu, par notification qui interviendra d'ici quelques semaines.

Les compensations fiscales : 1 778 768 €

Les pertes de ressources locales résultant des exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat en matière de taxe foncière sont compensées par des allocations égales au produit manquant, calculé sur les bases exonérées. Seules les compensations relatives aux taxes foncières demeurent dans le budget depuis 2021. Son montant reste estimatif.

Les autres dotations : 374 447 €

Ce chapitre contient également :

- ✓ La dotation nationale de péréquation (DNP). Variable d'ajustement des systèmes de péréquation nationaux, cette dotation nous avait été notifiée à 27 759 € en 2021. Cette dotation n'est pas prévue au BP 2022 car il est vraisemblable que notre commune ne soit plus éligible.
- ✓ Les subventions et dotations de l'Etat relatives aux élections, au recensement et à l'établissement des titres d'identité sécurisés : 90 790 €
- ✓ Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 233 657 €
- ✓ Et également le remboursement de TVA par l'Etat sur certaines dépenses de fonctionnement (FCTVA) estimé à 50 000 €.
- Les autres subventions : 6 243 243 €

Les subventions sont toujours estimées avec prudence. Elles participent au financement des grandes politiques publiques menées par la collectivité en faveur des familles, avec un accent tout particulièrement porté en 2022 sur le financement des actions en matière de santé, d'environnement et de politique menée en faveur de l'habitat.

- L'essentiel des recettes inscrites est constitué des subventions provenant de la C.A.F. : sont prévus 4 388 367 € (contre 4 425 056 € inscrits en 2021). Celles-ci concernent :
 - le fonctionnement des centres de loisirs, les mercredis et les petites vacances,
 - les accueils de la petite enfance (crèches familiales et collectives, haltes garderies, RAM),
 - les contrats enfance / jeunesse,
 - les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et autres activités assurées au sein des maisons de quartier.
- Les subventions du Département de l'Essonne sont envisagées en hausse : 179 200 € (contre 153 700 € en 2021). Elles sont destinées au financement de la petite enfance, des maisons de quartier (y compris le CLAS), de l'école des Arts et des Micro-folies.
- Les subventions relatives à la santé, à hauteur de 530 550 € (contre 209 000 € en 2021), dont l'Agence Régionale de Santé (231 850 €) essentiellement pour la santé des jeunes et la prévention contre les addictions, mais aussi pour le centre de vaccination (106 000 €), le Règlement arbitral et le financement du Conseil local pour la santé mentale.
- Les subventions de l'Etat pour :
 - La politique de la Ville : 148 000 €
 - Le remboursement des emplois d'avenir et adultes-relais : 165 300 €
- Les subventions pour la prévention de la délinquance (FIPD, CLSPD) : 12 000 €

- Les subventions pour projets valorisant la lutte contre les discrimination et l'homophobie et pour la laïcité : 20 700 €
- Le financement des conseillers numériques : 80 000 €
- 4 Quelques subventions destinées aux projets pour les jeunes et les maisons de quartiers (en plus du financement CAF): 77 000 €
- Un projet de participation au financement des Foulées roses (octobre 2022) : 8 000 €
- Le financement des cités éducatives : 300 000 €
- La contribution environnementale de la SEMARDEL : 83 000 €
- **↓** les subventions relatives à l'aménagement urbain et l'habitat (251 126 €) se répartissent entre les projets suivants :
 - Quartier des Pyramides : participation Banque des territoires, ANAH et GPS (56 536 €),
 - Etudes sur l'amélioration énergétique des Aunettes : 17 084 €
 - Copropriétés : 8 584 €
 - Projet Cluster Architecture (Banque des Territoires) : 14 505 €
 - TIGA pour étude marketing territorial (45 750 €),
 - Le financement de la démarche Voisins malins (Région et ANAH) : 31 666 €
 - Le financement du suivi animation des Aunettes (CDC, ANAH) : 36 501 €
 - Le financement de l'accompagnement du parc privé (ANAH) : 40 500 €

Les produits de gestion courante [chapitre 75] : 231 953 €

Ces recettes de fonctionnement se composent d'une part du produit de la location des salles municipales et d'autre part du remboursement des loyers sur les logements. Ce chapitre est estimé en hausse, essentiellement en raison d'un travail réalisé sur la valorisation du patrimoine et la perception des loyers et charges.

Les produits financiers [chapitre 76]: 19 185 €

Ce chapitre se compose exclusivement du produit du fonds de soutien pour sortie des emprunts à risque.

Les produits exceptionnels [chapitre 77] : 73 000 €

Cette inscription budgétaire représente, pour l'essentiel, le remboursement des sinistres, par le biais de nos assurances, ainsi que le solde des rattachements de dépenses de l'année précédente, donnant lieu à une reprise de ces écritures non utilisées.

S'ajoute l'annulation de quelques mandats sur exercices antérieurs.

Les atténuations de charges [chapitre 013] : 878 000 €

Ce chapitre accueille deux principales recettes :

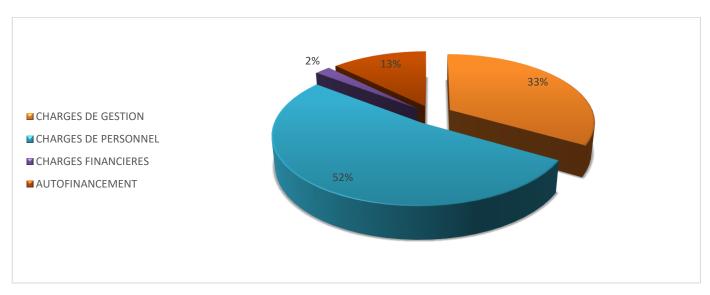
- Les remboursements liés à la rémunération du personnel (arrêts maladie, ...) et des emplois aidés donnent lieu à une inscription budgétaire à hauteur de 378 000 €

- La contrepartie de l'écriture comptable nouvellement réalisée en dépenses sur le chapitre 012 pour le financement des tickets-restaurant du personnel, à hauteur de 500 000 €.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges récurrentes nécessaires au fonctionnement des activités municipales afin que les services attendus puissent être rendus à la population et sur le territoire.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2022 comparé à 2021 sont en augmentation de 1,03 %.



La masse salariale représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement et les charges générales et de gestion courante près du tiers. La part de la masse salariale dans le budget, après la baisse à 51.16% en 2021, remonte légèrement à 52.05%, tout en restant en deçà des 52.7% de 2020.

			2021	2022	EVOLUTION BUDGET
	Libellé		ВР	ВР	2021 - 2022
_ <u>_</u>	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 192 968,13	33 002 603,09	2,51%
AN TION	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	57 401 597,00	59 000 000,00	2,78%
GESTION	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			-
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 361 519,00	4 478 355,00	2,68%
	66	CHARGES FINANCIERES	2 400 000,00	2 294 000,00	-4,42%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 000,00	161 500,00	23,28%
	022	DEPENSES IMPREVUES	268 023,67	177 001,57	-33,96%
		DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	96 755 107,80	99 113 459,66	2,44%
ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 000 000,00	11 000 000,00	-15,38%
ORI	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 438 055,00	3 230 208,00	32,49%
		Total Dépenses	112 193 162,80	113 343 667,66	1,03%

Deux approches successives sont proposées pour aborder nos dépenses de fonctionnement :

- Tout d'abord une approche visant à exprimer les principaux changements proposés pour 2022, répartis par axes de politiques publiques,
- Puis une présentation plus traditionnelle visant à expliquer par chapitres et natures comptables le projet de budget.

Les dépenses de fonctionnement par axes :

> AXE 1 : Renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

En 2022 et bien que la démarche ait été ralentie par la crise sanitaire, un élan sera donné pour que les habitants s'approprient de mieux en mieux l'espace public. Après les animations réalisées l'été dernier, il s'agira de poursuivre l'intégration des habitants dans les projets, afin de faire en sorte que les lieux de vie soient plus investis, avec une vision plus positive, plus esthétique.

Différentes formes d'animations seront envisagées, contribuant à la dynamisation du centre-ville comme : Bougeothèque et Olympiades, événements autour de la préparation des JO 2024, développement de la vie de campus, des pratiques sportives urbaines, mise en valeur du patrimoine remarquable. Travail en transversalité sur l'ensemble des politiques publiques.

Les lieux à activer en priorité sont toujours devant l'Université, la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, et le Cours Blaise Pascal, avec une attention sur l'entrée du parc des Coquibus.

Il est un enjeu d'être visible et le faire savoir par le biais de grands événements portés par la ville ou ses partenaires. Le projet de Festival « Made in EC » a pour objectif de valoriser les jeunes talents du territoire en les impliquant dans la construction de l'événement, en appui sur les événements des villes historiques (Renc'Art et Evry's go Talent). Le concept à créer a pour vocation à devenir un marqueur fort de valorisation de la jeunesse sur le territoire, par un projet plus ambitieux.

Enfin, la concertation sur le réaménagement du centre-ville offre une opportunité unique de communiquer sur des atouts parfois méconnus des visiteurs et usagers. Il s'agit aussi d'une fenêtre ouverte pour véhiculer l'image d'une ville qui change, autour d'un centre-ville vivant et dynamique.

> AXE 2 : Une ville apprenante pour toutes et tous

Promouvoir la coopération dans le domaine de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information est essentiel. Notre engagement dans ces domaines vise à aider chaque habitant à vivre en tant que citoyen du monde et à travailler pour que tous aient accès à une éducation de qualité, conditions essentielles pour la démocratie et le développement. C'est cette même préoccupation qui a poussé la ville à entrer dans le réseau des **Villes Apprenantes de l'UNESCO**.

Six enjeux sont retenus pour cette année 2022 :

- 1. <u>Ier enjeu</u>: Pour un parcours d'excellence éducatif inclusif. Il s'agit de nourrir les ambitions et favoriser l'accès des jeunes du territoire aux établissements d'enseignement supérieur (à mettre en lien avec le futur projet éducatif de territoire),
- 2. <u>2ème enjeu</u>: Renforcer la participation citoyenne « Apprenante ». La démarche de Ville Apprenante doit permettre de pouvoir aborder la participation citoyenne de façon plus individuelle et de positionner les habitants comme acteurs principaux à la réflexion, à la déclinaison des actions ou dispositifs ou même leur donner un rôle prépondérant dans les grands programmes urbains, en particulier dans la déclinaison de l'urbanisme tactique
- 3. <u>3ème enjeu</u>: Accompagner le développement de la dimension internationale de ces établissements et la valorisation des étudiants étrangers au sein de notre territoire. La Ville se veut facilitatrice et démultiplicatrice des initiatives portées par les établissements en direction des publics étrangers

(étudiants et chercheurs), elle se propose également d'ouvrir ses réseaux internationaux aux écoles et universités afin qu'elles y trouvent de nouveaux espaces de valorisation de leurs actions, et au sein du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes en particulier.

- 4. <u>4ème enjeu</u>: Créer et favoriser le développement de l'animation de la vie étudiante. Près de 15.000 étudiants fréquentent le territoire au quotidien. Bon nombre d'entre eux ne « vivent cependant pas le territoire », parfois par manque des ressources, mais en grande partie par manque de bars, de commerces en centre-ville ou de structures qui leur permettraient de vivre leur vie étudiante à l'image de villes étudiantes de province. Envisager une vraie vie de centre-ville en maitrisant davantage les besoins et les envies des étudiants permettrait d'initier la démarche.
- 5. <u>5ème enjeu</u>: Vie et animation du Réseau des Villes Apprenantes UNESCO sur les trois dimensions (locale, nationale, internationale). Une ville apprenante pour toutes et pour tous est une ville où l'on se forme à chaque âge de la vie. C'est aussi une ville où l'on apprend les fondements de la vie en société : l'acceptation de la différence, l'échange, l'écoute, le partage et la bienveillance ».
- 6. <u>6ème enjeu</u>: Conseil Municipal des Enfants. Première instance officielle de participation citoyenne, le Conseil Municipal des Enfants est composé de jeunes élus pour deux ans désigné parmi les élèves de CM1 et de CM2 de chaque école. Ces 56 élèves conçoivent et conduisent des projets au sein de commissions autour des problématiques telles que la communication, l'environnement, le lien social ou les actions de solidarité en direction des habitants.

Evry-Courcouronnes est, depuis le 5 septembre 2019, éligible au **label national des Cités Educatives**. Dans ce cadre, la Ville s'attache à développer durant la période de contractualisation (2020-2022) des actions socio-éducatives de la naissance à l'âge adulte (0-25 ans) au bénéfice des habitants des trois quartiers « Politique de la Ville » ciblés par la démarche : Bois Sauvage, Canal et Pyramides.

Le tri-pilotage de la démarche (Ville, Education Nationale et Préfecture de l'Essonne), associé à un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, vise à favoriser le lancement d'actions innovantes, au regard des besoins éducatifs identifiés au sein des quartiers concernés. Ces actions sont subventionnées par l'Etat, au titre du fonds Cité Educative.

> <u>Axe 3 – rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics</u> dans nos quartiers

Afin d'accompagner la **dynamique de ré-interrogation et de mutualisation des équipements**, seront élaborés en 2022 de nouveaux projets sociaux pour les équipements du Bois Sauvage, des Aunettes et Evry-Sud. Une occasion pour lancer de nouvelles dynamiques répondant davantage aux besoins et problématiques identifiés durant ces derniers mois de crise sanitaire.

Concernant la Maison du Village, la période de préfiguration de l'agrément dure du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022. Elle doit permettre une première évaluation de l'action et mettre en exergue ses complémentarités avec les centres sociaux du territoire.

2022 verra également la mise en œuvre sur une année pleine du projet de mutualisation entre le centre culturel et la MJC Simone Signoret, pour le déploiement d'une culture de proximité.

Axe 4 – vivre mieux dans la ville et en bonne santé

Accompagnement de la vie associative.

Le maintien du soutien apporté par la Ville aux associations est une question de survie pour bon nombre d'entre elles car elles sont impactées depuis ces dernières années par les baisses de subventions d'autres

partenaires ou, plus récemment, par le contexte sanitaire. Pour la mise en œuvre d'une politique associative renouvelée, ambitieuse et structurée et répondant aux enjeux du territoire, il est nécessaire d'engager une véritable démarche de concertation de la Vie Associative, de permettre aux bénévoles associatifs d'être acteur de cette politique, de leur donner la possibilité d'en définir ensemble les outils et la méthode.

• En 2022, sera donc créé et mis en place un Conseil Local de la Vie Associative, instance consultative qui permettra de favoriser les échanges entre le mouvement associatif et la municipalité sur les questions relatives à la vie associative. Elle aura pour objectif de travailler sur des projets thématiques et de proposer des actions et des outils pour le bon fonctionnement de la vie associative.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire l'évènement « Fête des Associations et du Sport » - qui réunissait pour la seconde fois en 2021 le Forum des Associations et la Fête des Sports -, et reconduire également les Appels à projet « Lutte contre les Violences faites aux femmes » et « Transition écologique ».

Renforcement de la participation citoyenne.

La démarche de développement de la participation citoyenne s'est engagée depuis septembre 2020, et a connu une étape importante avec l'adoption de la Charte de la Participation Citoyenne lors du Conseil municipal du 8 juillet 2021. Il s'agit d'associer les citoyens à enrichir l'action publique et à favoriser l'émergence de nouveaux projets dans la gestion et l'évolution de la commune. Cette dimension est un des axes majeurs du projet que l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre.

Il s'agit de faire de la participation citoyenne, dans une logique de Ville Apprenante, une des autres dimensions stratégiques de l'action municipale, dans une approche aussi transversale et partagée que doivent l'être les dimensions de la transition écologique et sociale, de la transition numérique et de la relation à l'usager. Dans cet objectif, la Ville souhaite donc poursuivre avec les habitants le cadre des échanges, des discussions, des réflexions engagées autour de la participation citoyenne. La démarche est envisagée en 2022 dans trois dimensions :

- Le lancement des nouveaux Conseils de quartier (installation, formation, définition des modalités de fonctionnement)
- La mise en place de l'Assemblée citoyenne (stratégie du processus de composition, animation des groupes de travail)
- L'évolution des dispositifs de soutien aux initiatives (Budget participatif...)

La dimension développement durable sera renforcée dans les actions menées en 2022 pour prendre en compte pleinement les enjeux de transition écologique et sociale portés avec conviction par notre équipe municipale. Un rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante, qui établit un état des actions réalisées et propose une feuille de route pour l'année à venir.

La politique de santé publique mène ses actions selon quatre axes principaux :

- L'offre de soins du centre municipal de santé : les mesures sanitaires nécessaires en vigueur depuis près de deux ans maintenant tendent à se stabiliser, puisque les protocoles sanitaires sont désormais bien établis. Les dépenses (tenues de travail, équipements de protection, désinfectant, ...) sont pour partie prises en charge par la Région (Agence Régionale de Santé).
- Le pôle prévention-promotion de la santé est budgétairement stable, mais évolutif dans ses missions :
 - le poste « santé des familles » avait été abondé en 2021 dans le cadre de l'Appel à projet « quartiers d'automne » , qui n'est pas maintenu en 2022.

- La poste budgétaire « santé des jeunes » est maintenu mais son financement (MILDECA et ARS) est en cours de réorientation.
- Le Projet territorial de santé mentale : coup de projecteur en 2022, avec la gestion des situations complexes et l'animation de groupes de parole
- Le pôle Alimentation et territoire : accompagnement d'un diagnostic participatif pour la rédaction du prochain contrat local de santé.

La politique sportive s'inscrit en 2022 dans quatre axes :

- Favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge,
- Améliorer pour l'usager l'accessibilité aux équipements sportifs,
- Mettre en mouvement le monde associatif sportif et le rendre acteur de la politique sportive,

Faire du sport un élément d'attractivité et générateur d'une économie sportive et sociale. La crise sanitaire a conduit les habitants à plus de sédentarité. Si le sport a toujours constitué un enjeu de santé publique, sa pratique - dans le contexte du confinement - a réinterrogé les modes de vie et les rythmes quotidiens. La ville poursuit son soutien actif de la pratique sportive.

La politique en matière de jeunesse s'inscrit dans une dynamique.

La créativité est de mise pour réinterroger les actions menées, mutualiser, dans un cadre budgétaire qui s'est voulu maîtrisé :

- Une attention plus forte sera portée aux actions d'animation auprès du public adolescents en particulier, à travers une offre récréative refondue, co-construite avec ces derniers et d'autres Directions de la Ville, dans le cadre d'une réflexion engagée l'été dernier.
- Le Pôle Information et Orientation jeunesse sera conforté, à travers les labellisations « Structures d'Information Jeunesse », mais allant bien au-delà dans la mise en œuvre concrète.
- La concrétisation de la réflexion autour de l'identité « Made in EC », marqueur fort de valorisation des jeunes talents de notre territoire, accompagnée d'une nouvelle étape de la stratégie de communication jeunesse, qui s'est traduite, fin 2021, par le site internet dédié à la jeunesse et divers nouveaux outils de communication.
- Dans le cadre pré-cité, la réalisation d'un Festival « Made in EC », mutualisant et transformant les événements pré-existants en un seul d'envergure.
- La poursuite du déploiement de la Bourse d'Accompagnement de Projets « Made in EC » et, dans un cadre plus général visant à accompagner les projets et soutenir les initiatives, qui s'est substituée aux dispositifs qui prévalaient dans les deux communes historiques, simplifiant ainsi les démarches des jeunes, et répondant mieux à leurs besoins.

En 2021, les changements étaient impulsés via l'évolution de trois équipements :

- de la Fabrik' au Service « Innovation Jeunesse ».
- de l'Espace Pierre Nicolas au Service « Animation 16-25 ans et Prévention ».
- de l'Espace Michel Colucci au Service « Animation 11-17 ans et Parcours artistique ».

Cette évolution permettait de conserver des équipements de proximité à destination des jeunes, en les intégrant comme outils d'impulsion sur le territoire autour d'enjeux prioritaires.

En 2022, la structuration se poursuit articulée autour d'une stratégie de projets.

- Service Innovation jeunesse : poursuite d'une politique innovante auprès des 16-25 ans avec accompagnement de leurs projets. Pour exemple : la Bourse Made in EC., consolidation du conseil des jeunesse, ou démarche autour de la dynamique d'un campus EC.

- Service animation 16-25 ans : après l'inauguration numérique de l'Espace Pierre Nicolas, déploiement d'un programme d'animations, consolidation des partenariats autour de l'accès au droit, développement des « soft skills » compétences liées au savoir être.
- Service animation 11-17 ans et parcours artistique : développement d'actions autour de la citoyenneté, du « vivre et faire ensemble » et sensibilisation des adolescents à l'utilisation des nouvelles technologies et notamment des réseaux sociaux, et organisation de séjours jeunes, permettant de « partir ensemble ».
- Pôle information et orientation jeunesse : suite à l'obtention du label de Structure d'Information Jeunesse (SIJ), réalisation de propositions pragmatiques auprès des jeunes, autour de l'autonomie et la responsabilisation.

> Axe 5 - accompagner la révolution des usages numériques

La fermeture des bâtiments publics lors du premier confinement a accéléré la transformation des modes de communication vers les usagers et a permis de franchir quelques étapes vers les services publics à distance.

Aujourd'hui, alors que s'accélère la transformation numérique, que les pratiques et comportements évoluent considérablement, que s'accroissent les besoins des usagers avec les effets d'une crise sanitaire à rebonds, le service public municipal doit se transformer.

C'est dans cet esprit qu'est abordée la **dimension relation à l'usager** dans le programme politique de l'équipe municipale, comme orientation transversale porteuse de transformations destinées à accompagner la révolution des usages numériques. En cela cette transformation doit être un levier de facilitation de l'accès à l'information et aux prestations, tout en garantissant l'inclusion des publics les plus éloignés. C'est à cet enjeu notamment, que doit répondre la feuille de route relation à l'usager de cette première partie de mandat 2021-2023.

Sur le volet « guichet numérique », les objectifs opérationnels visent à enrichir l'offre de service et à sécuriser des flux numériques non encore parfaitement tracés.

Quelle mise en œuvre :

- Le déploiement du Portail Famille dans le cadre du projet famille (mis en œuvre en Août 2021)
- Le déploiement d'une solution de G.R.U. (gestion de la relation à l'usager), offrant des fonctionnalités permettant :
 - aux usagers de réaliser en ligne leurs démarches via un véritable portail citoyen, interface principale du guichet numérique de la Ville qui offrira un panel de prestations étendu intégrant les téléservices actuels (inscriptions électorales, demandes d'acte d'état civil, prise de RV en ligne, pré-demande en ligne de titre d'identité, formulaires de demandes diverses...) et une nouvelle offre (réservations de salles, demande d'arrêté de circulation par exemple ; offre en cours de définition). Ce portail devra être identifié comme le point d'entrée des demandes numériques vers lequel devront être réorientées les sollicitations qui aujourd'hui parviennent des réseaux sociaux, afin d'en normaliser le traitement.
 - aux agents d'enregistrer, traiter et suivre l'ensemble des sollicitations des usagers et de consulter l'avancement des dossiers en cours ou l'état des droits de l'usager pour le renseigner.

Son déploiement progressif débutera en fin d'année.

- La simplification des informations et formulaires disponibles en ligne (FALC) et l'amélioration de leur accessibilité pour tous les publics,
- Le déploiement des espaces publics numériques sur les sites municipaux, avec l'accompagnement de médiateurs numériques,
- Le développement de la médiation numérique sur les principaux lieux d'accueil (HDV, Clos, MSP, maisons de quartier,...) en particulier au titre de l'accompagnement à la réalisation de démarches en lignes.

Les nouveaux outils numériques se sont imposés et de nouveaux usages se sont installés, conduisant à redéfinir les liens et le concept de proximité, préalablement physique, désormais numérique.

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2024 et d'un nouveau projet d'administration, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de notre stratégie de transformation et de mieux répondre aux profondes mutations que la crise sanitaire est venue bousculer, mettant en évidence de nouveaux fonctionnements, de nouvelles pratiques, des expérimentations susceptibles de perdurer.

Le contexte sanitaire apparait comme un levier d'accélération de la transformation des organisations. Cette période est propice pour innover et améliorer la performance et la productivité des agents ainsi que de favoriser la qualité de vie au travail. Une meilleure gestion et un aménagement optimisé des espaces de travail est une 1ère piste à explorer.

Ce nouvel aménagement de l'environnement de travail doit faire l'objet d'une stratégie afin que les agents puissent travailler le plus efficacement possible, dans un cadre optimal.

Il s'agit également de transformer le mode d'organisation du travail autour d'un fonctionnement flexible et d'un management des équipes à distance. L'expérience inédite de télétravail « contraint » tend à changer les modes de management. Il s'agit désormais de donner de nouvelles clés de lecture d'un management agile, flexible et responsable.

L'implantation d'une **Micro-folie** (mini musée numérique en partenariat avec l'établissement public de La Villette) en centre-ville permet de sensibiliser aux nouvelles pratiques.

Les dépenses de fonctionnement par chapitres

> CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011) : 33,0 M€

Les charges à caractère général comptabilisent les achats (principalement les fluides, fournitures diverses et petits équipements), les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes assurances, études ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, relations publiques, transports, déplacements, missions, frais postaux et de communication, ...). Ces dépenses représentent 29,12 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en augmentation de 2,51 % par rapport à 2021. Les grands postes sont les suivants :

♣ 31.80% de ces crédits sont consacrés à la gestion du patrimoine bâti municipal (10 494 314.68 €).

Ceci concerne à la fois des dépenses de fluides (énergie, eau, électricité,...) le nettoyage et l'entretien
des bâtiments, les loyers, taxes et assurances, les fournitures et petit équipement nécessaires aux
interventions techniques dans les bâtiments, ainsi que diverses autres dépenses (mises en conformité
d'alarme, contrôle d'extincteurs, etc.).

- 4 13.79% de ces crédits sont consacrés aux espaces publics (4 551 000 €) : entretien des voiries et trottoirs, ramassage des déchets et entretien du mobilier urbain. Et 8.5% concernent l'entretien des espaces verts (2 805 416 €), soit 22.29% pour l'ensemble.
- L'accompagnement éducatif (du temps scolaire, périscolaire, petite enfance, réussite éducative) s'élève à 16.69% des charges à caractère général, soit 5 506 960 €.
- Le secteur des solidarités / seniors, avec la santé publique, les prestations de services aux séniors (activités culturelles et festives : sorties/ateliers-animations, Banquet, Semaine Bleue, cadeaux de fin d'année), représente 1.86% des charges à caractère général, soit 613 136 €. A noter que la subvention au CCAS (1 380 131 €) est une dépense du chapitre 65.
- L'attractivité, avec le développement local, l'aménagement urbain et toutes les actions permettant de renforcer l'économique sur le territoire et d'améliorer l'habitat, représente 4.33% des charges à caractère général, soit 1 430 260 €, dont la moitié est consacrée aux actions en matière d'amélioration de l'habitat.
- Le « vivre ensemble », par la vie des quartiers, la vie associative, les activités sportives et culturelles, la participation citoyenne aux événements de partage, favorisant la diversité et la qualité de vie, représente 4% des charges à caractère général, soit 2 095 010 €. Sur cette partie de l'activité municipale, malmenée par les confinements successifs, l'attention est tout particulièrement portée afin que le lien entre les habitants et leur territoire reste préservé.
- Le développement numérique s'est renforcé de façon concomitante avec le développement du télétravail et le renforcement des outils dématérialisés vers les usagers. Ce budget est de 4.68% des charges à caractère général, soit 1 545 262.98 €.

> <u>DÉPENSES DE RESSOURCES HUMAINES (chapitre globalisé 012)</u>

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des rémunérations (charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent), ainsi que les mises à disposition d'agents dans le cadre de la mutualisation de services communs entre collectivités. Son volume représente 52,05 % du budget total de fonctionnement (contre 51.16% en 2021).

L'enveloppe budgétaire 2022 en évolution de +2,78% par rapport à l'année 2021.

Les évolutions des ressources sont de deux ordres :

- Impact de mesures exogènes : + 1 245 000 €
 - o Effet GVT (glissement vieillesse technicité) estimé à environ 800 000 €
 - o Augmentation du SMIC : estimé à + 100 000 €
 - o Mise en place de l'indemnité inflation : estimée à 100 000 €
 - o Heures supplémentaires pour organiser les élections (présidentielles et législatives en 2022) : le coût est estimé à 160 000 € contre 80 000 € en 2021
 - Mise en place du « forfait télétravail » dans le cadre du développement de la démarche :
 35 000 €
 - o Et enfin, le rachat de périodes de validation de services pour les agents non titulaires : 1'impact 2022 est estimé à 130 000 €
- Impact de mesures endogènes :
 - o Mise en œuvre du CIA (complément indemnitaire annuel) en accompagnement du régime indemnitaire : la somme budgétisée en 2022 est de 200 000 €,
 - o Une provision pour ruptures conventionnelles pour 200 000 €,

○ Les titres restaurants impacteront ce chapitre (le coût d'achat est de 1M€). Par ailleurs, s'ajoute une réaffectation de crédits, portée par une contrainte comptable, financée pour moitié par une recette. Cette réaffectation à hauteur de 500 000 € compte, à elle seule, pour 40% de l'évolution constatée de 2021 à 2022.

Sans la contrainte comptable sur les titres restaurants, l'évolution aurait été de +1.91%.

Les efforts d'harmonisation et de rationalisation des dépenses de ressources humaines doivent se poursuivre.

Les chantiers qui seront menés en 2022 sont nombreux :

- ♣ Mise en place d'une gestion sécurisée et élargie des tickets-restaurant dès janvier 2022 ;
- ♣ Mise en place d'une harmonisation du temps de travail au 1^{er} janvier 2022, puisque la loi impose désormais que dans l'année qui suit l'installation du conseil municipal la norme en matière de temps de travail et sa déclinaison soit fixée à hauteur de 1.607 heures ;
- ♣ Réalisation d'une étude permettant de sécuriser l'analyse et la prospective en matière de paie et charges de ressources humaines en général.

> AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Deux principaux groupes de dépenses se trouvent dans ce chapitre qui représente 3,95 % du budget, relativement stable.

- Il s'agit des dépenses de contingents et participations obligatoires, mais aussi des subventions allouées aux organismes communaux et aux associations locales.
- Il s'agit également des indemnités versées aux élus locaux, enveloppe qui a diminué fortement en 2021 (- 15 %).
- S'ajoute une provision de crédits destinée à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Parmi les dépenses de subventions, on notera tout particulièrement **la subvention vers le CCAS**. L'année 2022 sera la troisième année de fonctionnement du CCAS d'Evry-Courcouronnes. Le contexte de crise nationale a impacté le budget de cette structure : il a fallu apporter des solutions à des besoins urgents et primaires tout en maîtrisant les dépenses. Si cette crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des projets prévus, elle a mis en exergue de nouveaux besoins et surtout la nécessité d'innover dans les services proposés et les méthodes utilisées pour toucher le public le plus fragilisé.

Le budget 2022 du CCAS a par conséquent été réfléchi et construit dans ce cadre : le contexte sanitaire et ses contraintes et enfin la volonté politique de rendre plus visibles et lisibles les actions du CCAS pour être au plus près des habitants sont les axes forts des propositions budgétaires. Le CCAS a choisi de recentrer son activité vers les publics les plus fragilisés et le Guichet solidarités : activités et missions liées aux Solidarités telles que les suivis des bénéficiaires du RSA, les aides financières, les accompagnements sociaux, les subventions aux associations d'aides alimentaires, le restaurant municipal et portage repas à caractère social.

Les actions 2022 du CCAS seront donc :

- Conforter l'aide à la formation et à l'emploi,
- Maintenir les aides vers les habitants en difficulté, en prévision de la durabilité de la crise sanitaire sur 2022 et des impacts sur l'emploi, les expulsions locatives,
- Favoriser l'accès au numérique : cette problématique est toujours rencontrée par les habitants, quel que soit leur âge et leur niveau social

- Favoriser le rôle social du restaurant municipal du Foyer club : le projet serait d'ouvrir le restaurant du Foyer Club à une population qui n'accède pas au restaurant actuellement pour des raisons de coût financier et aussi d'isolement.
- Renforcer le soutien aux associations, aux initiatives citoyennes et favoriser la mise en réseau des partenaires : le CCAS a eu connaissance de développement d'actions solidaires notamment sur le plan de l'aide alimentaire. Des associations se sont formées, fait connaître et le CCAS a entamé un vrai travail de partenariat.
- En complément de ce partenariat, de cette mise en lien, le CCAS apporte un soutien financier aux associations œuvrant pour les personnes en précarité. Ce soutien financier, peut parfois être symbolique mais souligne l'importance du rôle joué par les associations.

FOCUS: l'accès au numérique

Pour faire face au risque de l'exclusion, le CCAS et la Ville développent des actions qui favorisent l'accès au numérique des plus éloignés. En 2019, avait été expérimentée la mise en place de formation gratuite pour les allocataires du RSA et les Seniors avec la distribution de chèques APTIC. Cette expérimentation est une réussite. Il est souhaité étendre ces formations au plus grand nombre : jeunes, demandeurs d'emploi et les seniors et notamment aux habitants des quartiers politique de la ville.

De nombreuses actions sont envisagées autour du numérique et le partenariat est renforcé avec la Ville :

- créer un guide numérique à destination des habitants,
- valoriser les actions d'inclusion numériques déjà existantes,
- former des professionnels.

Les subventions aux associations

Avec près de 550 associations actives sur le territoire, Evry-Courcouronnes est une Ville dynamique et vivante. Le soutien à la vie associative s'effectue via un ensemble de subventions, d'un volume global de plus de 2M€ (y compris le CCAS) ainsi que des aides en nature.

Les partenariats associatifs précédemment noués par le CCAS seront désormais réalisés par la Ville :

- avec l'ASAMD (association d'aide au maintien à domicile pour les personnes en pertes d'autonomie)
- le CLIC (association informant les seniors et instruisant les demandes d'ouverture de droit (retraite, Aide Personnalisée à l'Autonomie...)).

Encore plus dans ce contexte de crise sanitaire, la Commune souhaite soutenir fortement le dynamisme associatif. C'est la raison pour laquelle il est souhaité répondre de façon plus qualitative aux besoins des associations, par la mise en place de deux lieux « ressources » :

- au sein de la Maison du Village,
- à l'Espace Simone Signoret.

Ces lieux permettent :

- La mise à disposition d'espaces de réunion indispensables au fonctionnement interne et à la conduite du projet associatif des associations (réunions de bureau, conseils d'administration, assemblées générales),
- La mise à disposition d'espaces d'exposition et de documentation,
- La mise à disposition de salles équipées et permettant l'organisation de rencontres, de conférences, de temps festifs,

- Le développement d'espaces d'information permettant l'accompagnement à la création d'associations, l'aide à la construction de projets, la dynamique inter-associative et l'émergence de projets coconstruits.

> CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66)

Au titre des charges financières, la ville inscrit des crédits à hauteur de 2 294 000 €. Le volume des frais financiers est en baisse en raison d'une contractualisation sur des taux plus faible que ceux des emprunts remboursés.

Les charges financières représentent 2,02 % des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent aux charges rattachées à la gestion financière, aux frais de mobilisation de la ligne de crédit de crédits, auxquels s'ajoutent les intérêts courus et non échus.

> PROVISIONS POUR DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 022)

Une faible somme (177 001.57 €) a été positionnée afin de faire face à d'éventuelles dépenses non évaluées au moment de l'adoption du budget.

4. La section d'investissement

En 2022, l'équipe municipale entend poursuivre l'ambition de transformer Evry-Courcouronnes afin d'affirmer son rôle de ville-capitale.

L'investissement 2022 présenté au budget primitif est élevé. Il est particulièrement marqué par les éléments principaux suivants :

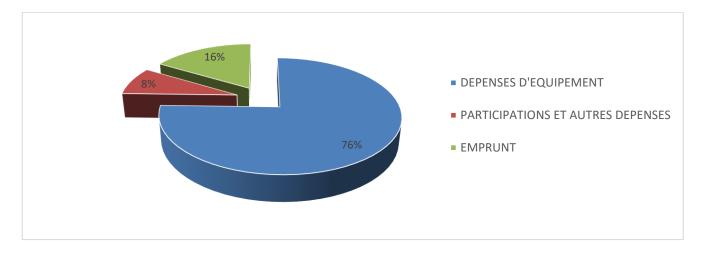
- La poursuite des projets de **rénovation urbaine**, en lien avec l'intervention de l'Agglomération Grand Paris Sud, notamment dans les quartiers du Parc aux Lièvres, des Pyramides et du Canal, ainsi que la réalisation de travaux spectaculaires pour mise en service du Tram T12 et du TZen 4;
- La transformation **du centre-ville**, visant à sa redynamisation et au renforcement de l'attractivité du territoire, notamment dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », en lien avec tous les acteurs du territoire, y compris et surtout les commerces ;
- Le lancement d'un ensemble important de travaux visant à restructurer le **patrimoine bâti et des espaces publics** afin de préserver et améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans le cadre de la **stratégie financière maîtrisée**, le financement de ce haut niveau d'investissements s'effectue par une épargne prévisionnelle maintenue et un emprunt confirmé de 18M€ auxquels s'ajoutent les 6M€ déjà contractualisés en 2021, soit une enveloppe de 24 M€.

En 2022, la section d'investissement présente un **budget total de 62 700 681,40** €, en hausse de 22,36% par rapport au budget primitif 2021 (déduction faite du résultat et des reports).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement présentent la vision d'ensemble suivante :



Les objectifs de la programmation sont ambitieux :

- Accélérer la réhabilitation des équipements, afin de mieux correspondre aux besoins des habitants et améliorer leur qualité de vie,
- o Intégrer la transition écologique dans chaque opération de rénovation lourde ou de construction.

Présentation par chapitre

			2021	2022	EVOLUTION BUDGET
		DEPENSES	ВР	ВР	2021 - 2022
Z	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	950 500,00	3 841 072,00	304,1%
EME	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 874,00	200 000,00	-39,6%
ÉQUIPEMENT	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 590 308,36	18 081 359,40	-40,9%
É	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 917 834,00	25 182 757,00	182,4%
ES	26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	15 000,00	5 015 000,00	n.s.
) Siè	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150 000,00	80 000,00	-46,7%
FINANCIÈRES	020	DEPENSES IMPREVUES	557 888,64	0,00	-100,0%
듄	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 727 992,00	10 290 992,00	5,8%
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00	9 501,00	578,6%
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	7 970 930,86	0,00	-100,0%
		Total Dépenses	59 212 727,86	62 700 681,40	5,89%
	Total Dépenses hors résultat antérieur		51 241 797,00	62 700 681,40	22,36%

REPARTITION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

La répartition des crédits, tant en dépenses qu'en recettes, est la suivante, exprimée par quartiers :

Nature	OPERATIONS	DEPENSES 2022	RECETTES 2022
10101	CONTRUCTION MAISON DE SERVICES PUBLICS	800 000,00€	100 000.00 €
10122	REHAB ECOLES MAT ET ELE MOUSSEAU	1 800 000,00 €	300 000.00 €
10123	REQUALIFIC SITE FONTAINE PERRAULT MAURIAC BELIOZ	1 800 000,00 €	714 466.00 €
10144	RENOVATION ECOLE MARCO POLO	950 000,00 €	210 000.00 €
10156	CHEMIN DES VIEILLES POSTES	795 634,00 €	
	PRU PARC AUX LIEVRES	6 145 634,00 €	1 324 466.00 €
10117	RENOVATION GS BOIS GUILLAUME	- €	4 901.00 €
10125	EQT PERISCOLAIRE PRU BOIS SAUVAGE	900 000,00 €	1 503 800.00 €
10142	GS HORIZON	2 000 000,00 €	1 830 000.00 €
10146	RENOVATION GYMNASE DES LOGES (PARTIELLE)	100 000,00€	-
	PRU BOIS SAUVAGE	3 000 000,00 €	3 338 701.00 €
10127	RENOVATION ECOLE EL JULES VERNE	1 676 652,00€	849 000.00 €
10128	MQ PYRAMIDES / BOIS SAUVAGE ET PLACE CARAVELLE	5 000 000,00€	1 653 148.00 €
10129	LCR DU DRAGON	575 904.00 €	

10157	DEMOLITION ESPACE 4 VENTS	566 400.00 €	236 000.00 €
10183	REQUALIFICATION MQ J.PREVERT EN TIERS LIEU EDUCATIF		177 000.00 €
10184	POLE DE SERVICES PUBLICS ET ASSOCIATIFS	849 600.00 €	106 200.00 €
	PYRAMIDES	8 668 556,00 €	3 021 348.01 €
10104	ECOLE JACQUES TATI	1 043 886,00 €	1 161 453.40 €
	PRU CANAL	1 043 886,00 €	1 161 453.40 €
10130	VOIRIE QUARTIER BOCAGES	427 666,00 €	- €
10131	VOIRIE QUARTIER CENTRE	548 553,00 €	- €
	COURCOURONNES CENTRE	976 219,00 €	- €
10133	RENOVATION EXT GS COQUIBUS EVRY CENTRE	3 500 000,00 €	2 958 706.00 €
10134	REHABILITATION SITE CHANTECLER	80 000,00 €	87 044,00 €
10135	HOTEL DE VILLE AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE	2 300 000,00 €	75 000.00 €
10150	ACQUISITION IMMEUBLE LA POSTE / DEMOLITION	300 000,00 €	3 000 000.00 €
10175	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	·	250 000,00 €
	EVRY CENTRE	6 100 000,00 €	6 370 750,00 €
10149	RENOVATION GYMNASE PIAT	250 000,00 €	-
10151	RENOVATION ECOLE JACQUES CARTIER	600 000,00 €	261 000.00 €
10152	REHABILITATION VOIRIE PASTRE	488 400,00 €	-
10154	RENOVATION ECOLE MATER LEVASSEUR	350 000,00 €	-
	VILLAGE AGUADO	1 688 400,00 €	261 000,00 €
10120	CLUSTER ARCHITECTURE	200 000,00 €	392 036,00 €
10153	RENOVATION GYMNASE CARPENTIER	170 000,00 €	- €
10155	RENOVATION GYMNASE DESCARTES (CHAMPTIER DU COQ)	340 000,00 €	- €
10158	RENOVATION GS PARC AUX BICHES	750 000,00 €	- €
10187	RUE RATISBONNE	1 067 696.00 €	
	GD BOURG CH.ELYSEES PARC AUX BICHES	2 527 696,00 €	392 036,00 €
10136	CENTRE DE SANTE DES EPINETTES	75 000,00 €	- €
10173	RENOVATION GS LA LANTERNE ET LINGERIE	1 500 000,00 €	200 000.00 €
10188	POLE ENFANCE GEORGES LAPIERRE	400 000.00 €	
10189	ECOLE CONTE	350 000.00 €	
10995	SEM	5 000 000.00 €	
	AUNETTE EPINETTES	7 325 000,00 €	200 000.00 €
10001	GESTION FONCIERE	1 260 000,00 €	-
10116	PARTICIPATION COPROCOOP	15 000,00 €	-
10118	ACTION COEUR DE VILLE	382 000,00 €	-
10159	URBANISME TACTIQUE	620 000,00 €	360 000.00 €
10166	SOUTIEN AUX COMMERCES	210 000,00 €	362 000.00 €
	URBANISME AMENAGEMENT	2 487 000,00 €	722 000,00 €
10014	GESTION DU STATIONNEMENT DE SURFACE	- €	120 000,00 €
10015	VIDEOPROTECTION ESPACES PUBLICS	300 000,00 €	40 000.00 €
10139	PROGRAMME RENOVATION OUVRAGES D'ART	600 000,00 €	15 000.00 €
10190	PLAN VELO	814 000,00 €	569 800.00 €
10174	REMPLACEMENT PARC HORODATEURS	40 000,00 €	- €
	ESPACES PUBLICS	1 714 000.00 €	744 800,00 €
10003	PARTICIPATION CITOYENNE - FIQ	284 500,00 €	- €
10004	INVESTISSEMENT COURANT BATIMENT	4 038 550.00 €	60 918,00 €
10006	INVESTISSEMENT COURANT ESPACES PUBLICS	3 514 050,00 €	- €
10007	PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE	15 000.00 €	
10011	INVESTISSEMENT COURANT DES SERVICES	1 078 406.40 €	3 000,00 €
10013	SECURISATION DES BATIMENTS	40 218,00 €	- €
10016	MODERNISATION DES USAGES NUMERIQUES	583 736,00 €	130 000,00 €
10017	MODERNISATION DE LA TELEPHONIE	307 892,00 €	- €
10019	NUMERIQUE EDUCATIF	511 445.00 €	- €
10170	BUDGET PARTICIPATIF	350 000,00 €	- €
	ENVELOPPES TRANSVERSALES	10 723 797,40 €	193 918,00 €

La répartition des investissements PPI en matière de bâtiments selon « les âges de la vie » est la suivante :

- **↓** équipements de la petite enfance : 0,4M€,
- **↓** écoles et des groupes scolaires : 14,5M€,
- **↓** équipements périscolaires : 2,7M€,
- **↓** maisons de quartiers et équipements pour la jeunesse : 5M€,
- **↓** restructuration des équipements sportifs : 0,86M€,

- **↓** maison des services publics / LCR / locaux associatifs : 2,225M€.

Pour ce qui concerne les opérations de transformation du territoire, nombreux seront les travaux importants en 2022. Ils se dérouleront sur les quartiers du Parc aux lièvres, du Bois Sauvage, du Canal, des Pyramides, des Aunettes / Epinettes, ainsi qu'au centre-ville :

- avec l'achèvement de la construction de la Maison des Services Publics,
- la construction du groupe scolaire Horizon,
- la construction de la maison de quartier Pyramides / Bois sauvage et place Caravelle,
- la requalification du site Fontaine Perrault Mauriac Berlioz,
- la rénovation / extension du groupe scolaire des Coquibus,
- la réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire du Mousseau,
- la rénovation du groupe scolaire La Lanterne,
- et la restructuration de l'école Jacques Tati
- et l'aménagement du site de l'hôtel de ville.

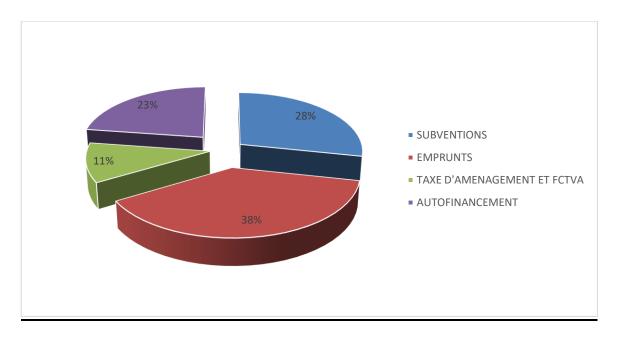
Afin de renforcer la sécurité des habitants sur certaines zones du territoire, de nouvelles **caméras de vidéo- protection** continuent à être déployées.

Pour ce qui concerne les investissements numériques, liés d'une part à l'harmonisation des infrastructures techniques et informatiques (réseaux, logiciels, téléphonie, ...), et d'autre part, à la stratégie de modernisation, et de simplification du service public, une enveloppe globale est inscrite à hauteur de 1.4M€, soit à quasi équivalence avec l'année précédente. Une partie de ces crédits sera consacrée au changement de portail familles, permettant également de développer de nouveaux services et fonctionnalités.

En complément de la programmation pluriannuelle très dense, les enveloppes transversales d'investissement sont renforcées :

- 4 078 768 € pour les bâtiments, y compris leur sécurisation,
- 3 514 050 € pour les espaces publics,
- 1 023 732.40 € pour les investissements permettant le bon fonctionnement des services

Les recettes d'investissement



La structure des ressources de la section d'investissement est assez homogène par rapport à celle constatée les années précédentes, compte non tenu de l'affectation des résultats. L'évolution constatée relève surtout du volume d'investissements envisagés, non de son financement.

Présentation par chapitre

			2021	2022	EVOLUTION BUDGET
	RECETTES		ВР	ВР	2021 - 2022
ÉQUIPT	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	12 361 742,00	17 730 472,40	43,43%
ÉQI	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 500 000,00	24 000 000,00	37,14%
RES	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	380 000,00	0,00	-100,00%
FINANCIÈRES	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	19 209 638,30	6 740 001,00	-64,91%
Ž	1068	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	13 647 638,30	0,00	-100,00%
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	-
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 000 000,00	11 000 000,00	-15,38%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 438 055,00	3 230 208,00	32,49%
	Total Recettes		64 889 435,30	62 700 681,40	-3,37%
	Total Recettes hors résultat antérieur		51 241 797,00	62 700 681,40	22,36%

Les investissements sont financés par des subventions (28,28% (contre 28,4% en 2021, reports compris), de nouvelles mobilisations d'emprunts (38.28% contre 26,57% en 2021), et par autofinancement (22.70% contre 19.41% en 2021).

La programmation Pluriannuelle des Investissements optimise les financements extérieurs, qu'ils proviennent de l'Etat, de la Région, du Département, ou bien encore de l'Agglomération. Bien souvent, le reste-à-charge financier pour la ville s'établit à 20% du coût d'une opération d'investissement, ce qui représente une part faible.

La Ville projette en la matière un niveau de subventionnement de ses investissements relativement important, comptant notamment sur un effet bénéfique du plan de relance, dont les objectifs sont de favoriser l'investissement local.

> L'autofinancement

L'autofinancement est constitué :

- de la dotation aux amortissements (042)
- à laquelle s'ajoute le virement à la section d'investissement (DF 023 RI 021)

Le montant de **la dotation aux amortissements** est ajusté à la hauteur de 2,8M€. Il est rendu nécessaire afin de procéder à l'amortissement comptable des biens et des frais d'études sur l'exercice 2022. Cette dépense obligatoire participe à l'autofinancement. Il s'agit d'un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Pour ce qui concerne **le virement à la section d'investissement**, il s'agit de la capacité de la ville à améliorer son autofinancement en dégageant un niveau d'épargne de gestion. L'enjeu est de permettre le financement du programme d'investissement pluriannuel, et ainsi de rembourser la dette. Le virement est positionné à 11 M€, soit légèrement en deçà de l'année 2021. Il sera renforcé lors de l'affectation du résultat 2021.

L'épargne nette s'établit comme suit :

- Les ressources (prélèvement sur la section de fonctionnement y compris l'effet résultat antérieur):
 - Virement de la section de fonctionnement : 11 000 000 €
 - Amortissements : 2 800 000 €.
- La charge du capital de la dette :
 - Chapitre 16 (y compris provision pour mobilisation en cours d'année) : 10 290 992 €

Soit : + 3 509 008 €. L'épargne nette prévisionnelle est donc positive.

> L'endettement

L'endettement de l'exercice 2022, pour le financement du programme d'investissement, est prévu à hauteur de $18 \text{ M} \in \text{auxquels s'ajoute un emprunt contractualisé mais non encore mobilisé en 2021 (6M€)}$. Ce sont donc 24 M€ d'emprunts qui sont inscrits au budget primitif 2022, auxquels s'ajouteront les emprunts reportés (3.5 M€).

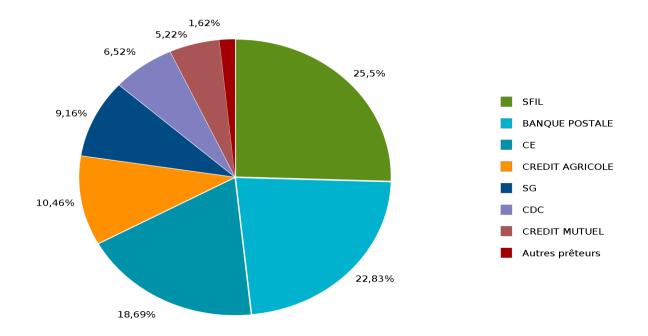
Les taux fixes particulièrement attractifs, sont toujours inférieurs à 1%. La Ville a donc majoritairement privilégié ceux-ci, en retenant également un faible taux variable, permettant de conforter le faible coût de la dette. Le versement des fonds est intervenu pour les deux tiers en fin d'année 2021, laissant le solde en report pour 2022.

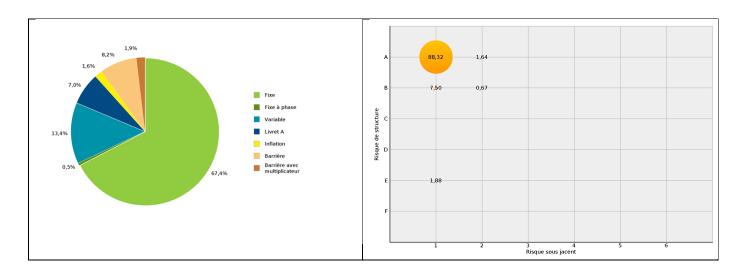
La campagne d'emprunts a été lancée en 2021 sur le montant total de 17.5 millions d'euros. Le remboursement du capital en 2021 a été réalisé à hauteur d'un peu plus de 9.542 M€. Le versement des fonds est intervenu à hauteur de 11.5 M€. L'endettement de l'année a donc été légèrement augmenté, mais son coût s'est réduit, avec un taux moyen baissé de 2,19% à 2,07% désormais.

5. Synthèse de la dette au 1er janvier 2022

Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau) pour un volume de remboursement annuel de 293 000 €, la structure de la dette est désormais la suivante :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
112 777 241.15 €	2,07 %	13 ans et 2 mois	6 ans et 11 mois	92





Le profil d'extinction de la dette s'établit comme suit :

